

La proposition subordonnée circonstancielle

Définition : La PSC est définie par la négative, en ce qu'elle s'oppose à la relative et à la complétive. Elle est introduite par une conjonction de subordination sémantisée, à la différence de la conjonction *que*, incolore.

Elle exprime l'une des circonstances du procès décrit par la principale : le temps, la cause, la conséquence, le but, la concession, la condition et la comparaison.

Propriétés syntaxiques des circonstancielles :

a. Effacement : 3 cas

- Soit elle est effaçable, sans dommage pour la cohérence sémantique et syntaxique de la phrase : *Quand il pleut, je lis un livre*. Elle se comporte alors comme un véritable Complément circonstanciel, adjoind à la phrase.

- Soit elle est effaçable, mais son effacement induit une modification sémantique considérable : *Je rentre chez moi avant qu'il ne pleuve*. La PSC évoque ici une condition préalable rendue nécessaire par le subjonctif.

- Soit enfin la PSC n'est pas effaçable, sous peine d'agrammaticalité (incorrecte du point de vue grammatical) de la phrase.

Il est plus travailleur que ne le sont ses camarades. Système corrélatif ¹

b. Déplaçabilité :

Elle est déplaçable, quand elle peut être supprimée. Donc, avec les tours corrélatifs, il est impossible de la déplacer. *Il est si travailleur qu'il réussit tout sans peine*.

c. Incapacité à la pronominalisation :

Contrairement aux relatives et aux complétives, celles-ci ne peuvent pas être pronominalisées

¹ nous avons affaire à une conjonction de subordination composée (plus... que) dont la première partie (plus) se situe dans la proposition principale et la seconde partie (que) introduit la circonstancielle.